

Présentation de l'ordre du jour par Bernard DUPIN

DECHET ET TRI SELECTIF :

Alexandra COLLIN, responsable du développement durable et des transports, présente les actualités en matière de déchets sur la Ville.

Le point de départ des actions est l'amélioration de la collecte sélective.

Plusieurs phases ont été mises en œuvre, un pré-diagnostic, un diagnostic en 2017 et l'élaboration d'un plan d'actions en 2018

Les objectifs à atteindre pour 2020 sont notamment :

- Recyclage doit atteindre 20%
- Extension des consignes de tri pour prendre en charge plus de matière plastique
Une habitante relève qu'il serait souhaitable que la commune de L'Haÿ-les-Roses suive le mouvement national d'évolution du tri vers la prise en charge de plus de matières à recycler. Il lui est répondu que cette prise en charge dépend du centre de tri et de sa capacité à recycler différents types de matière.

Suite à une question d'un habitant, il est rappelé qu'à L'Haÿ-les-Roses au sein des bacs jaunes peuvent pour le moment être déposés :

- Plastiques ayant une forme de bouteille
- Papier et carton
- Boîtes de conserve
- Boîtes d'œuf cartonnées

Sont exclus :

- Les plastiques souillés
- Polystyrène

Il est indiqué ensuite que la RIVED qui traite et gère les déchets pour la commune propose des animations en lien avec les déchets.

Il est rappelé que les ratios de collecte pour L'Haÿ-les-Roses sont les suivants :

- Ordures ménagères = 280 Kg/hab/an
- Collecte sélective = 34,1 Kg /hab/an
- Verts = 11,8 Kg/hab/an

Les déchets sont en augmentation depuis 2013.

Entre juillet et septembre 2018, une action de mise à jour de la signalétique du tri a été mise en place. Certains habitants n'ont pas eu la nouvelle signalétique. Il leur est répondu qu'en résidence collective, il est parfois difficile voire impossible d'entrer dans les locaux à poubelle pour une mise à jour et pour les maisons individuelles, il suffit que les personnes n'aient pas sorti leur poubelle pour que l'étiquette ne soit pas collée.

En juin 2018, une sensibilisation au compostage et au tri a été effectuée pendant les chantiers citoyens. Des composteurs individuels et collectifs peuvent être demandés auprès de la maison de l'Environnement.

Suite à une question d'un habitant, il est rappelé que sur L'Haÿ-les-Roses, les matières recyclables

Les prochaines animations ont lieu en novembre le 5 et le 24, en centre-ville, devant le magasin NICOLAS.

Il est rappelé les passages des collectes par semaine :

- Ordures ménagères =
 - o 2 passages pour les habitats individuels
 - o 3 passages pour les habitats collectifs
- Sélectif = 2 passages
- Collecte de verres = apport volontaire
- Encombrants = porte à porte : 1 fois par mois.
- Déchets spéciaux = toxiques ou électriques / électroniques : halle Locarno une fois par mois
- Textiles = 7 bornes réparties dans toute la ville

Une habitante signale que le collecteur de textile sur avenue Henri Barbusse est cassé et que les sacs sont régulièrement sortis et éventrés.

Il est demandé par une habitante que soit rappelé les heures de sortie des containers car ce n'est pas respecté. Elle souhaite que les personnes qui ne sont pas respectueuses soient verbalisées.

Une autre habitante indique qu'elle a déjà vu la police municipale demander le retour d'encombrants à l'intérieur d'une maison car les jours et horaires n'étaient pas respectés.

Il leur est rappelé que les heures sont indiquées sur le site internet de la Ville et que des verbalisations sont effectivement possibles.

- Déchèteries = accès à Chevilly-Larue, gratuit sur présentation d'un justificatif de domicile, une carte est alors éditée permettant 15 passages /an.

Les autres sont payantes.

Il est rappelé qu'il existe un partenariat de la Ville avec la Ressourcerie La Mine et qu'une animation sera mise en place le 23/11 à la maison de quartier Lallier.

Un habitant relève que la qualité des containers n'est pas très bonne car ils sont souvent cassés et ainsi remplacés. Il mentionne d'ailleurs qu'ils sont remplacés rapidement mais se désolé de l'argent public qui est dépensé dans le remplacement plutôt que dans l'achat de container de meilleure qualité.

Il lui est répondu que les containers sont sous la responsabilité de l'EPT 12 qui est gestionnaire de la collecte des déchets.

Un habitant se demande si la taxation au poids des déchets sera mise en place. Il lui est répondu que ce n'est pas envisagé pour le moment.

Une habitante indique à l'ensemble des habitants présents que des éboueurs sont passés récemment chez elle pour les étrences et que selon elle, il s'agissait de faux éboueurs.

COLLECTE DES DECHETS VERTS :

Monsieur DUPIN demande au conseil de quartier s'il est favorable à la collecte et au traitement des déchets verts par container devant les habitations individuelles.

La majorité des personnes y sont favorables. Les autres n'y sont pas opposées, si cela n'entraîne pas une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures.

Un habitant demande ce qui est prévu pour les habitats collectifs.

Il lui est répondu que cela n'est pas dans le projet.

Un autre habitant s'interroge sur la signification des termes « déchets verts ». Selon lui, il ne voit pas l'utilité du dispositif car dans les maisons individuelles, le compostage est possible et même encouragé.

CADRE DE VIE :

⇒ Enfouissement des réseaux

M. HENRY, Directeur des services techniques, présente ce point.

Au sein du quartier du Petit Robinson, 3 poches de travaux d'enfouissement des réseaux ont été constituées, il s'agit de groupes de rues.

La 1^{ère} poche est en cours. Le génie civil, ouverture de tranchées, passage de fourreaux est terminé.

Le projet attend donc les branchements souterrains par les différents concessionnaires, afin de pouvoir débrancher et retirer le matériel actuellement existant.

Il est fréquent d'observer un temps de latence entre les deux phases de travaux.

La 2^{ème} poche vient de commencer. Un courrier d'information va parvenir à chaque habitant concerné pour lui indiquer la période de démarrage des travaux. L'entreprise de maîtrise d'ouvrage a du passé pour évaluer les lieux et vérifier la faisabilité sur chaque parcelle.

La 3^{ème} poche devrait voir l'enquête débuté dans quelques semaines pour un commencement de travaux fin décembre 2018, début janvier 2019.

Un habitant interroge la municipalité sur les modalités de circulation sur la rue de la futaie pendant les travaux. Sera-t-elle coupée ou les habitants pourront-ils encore circuler ?

Il lui est répondu qu'il est d'usage qu'un passage soit laissé pour les riverains même si la situation est légèrement dégradée en terme de confort de route.

Un autre habitant souhaite relever la très bonne qualité du prestataire choisi et des travaux qui ont déjà été effectués. Il s'interroge sur deux points :

1. Des fourreaux d'avance ont-ils été prévus pour éviter d'ouvrir à nouveau le bitume ?
2. Suite aux intempéries la voirie a été endommagée, est-il prévu un plan de réfection général ?

La réponse des services techniques est la suivante :

1. Selon la législation en vigueur, il est obligatoire de prévoir des fourreaux supplémentaires pour permettre de prendre en compte notamment les évolutions technologiques
2. L'EPT 12 est en charge de mettre en place la programmation des travaux de voirie. La commune travaille avec l'EPT pour qu'un Plan Pluriannuel d'Investissement soit mise en place avec l'identification de l'ensemble des chaussées et leur état.

Le but est de mettre en place un tableau de bord de suivi.

La prise en compte des captations et du ruissellement des eaux est un point important également.

M. DUPIN rappelle qu'à l'époque de la CAVB, il était estimé que pour refaire toutes les routes de la ville à neuf, il faudrait 45 ans. Avec l'EPT, il faudrait maintenant 70 ans.

Il faut aussi se rappeler que la capacité financière des collectivités territoriales est de plus en plus contrainte.

Une habitante demande si le prestataire fera attention aux tuyaux qui sont d'ores et déjà enfouis car elle a des canalisations d'assainissement et ne voudrait pas que par mégarde, elles soient rompues pendant les travaux.

M. HENRY explique que le prestataire est un professionnel du Génie civil et doit normalement faire attention à l'existant. Il est de sa responsabilité de faire attention à ce genre de difficultés.

Si un problème survenait, il faut prévenir tout de suite l'entreprise et les services techniques notamment par l'intermédiaire du portail citoyen.

⇒ Circulation et stationnement/ Etude CITEC

Le Cabinet CITEC a effectué une étude de la circulation et du stationnement sur le Petit Robinson mais est mandaté sur l'ensemble de la Ville.

L'expert du cabinet est venu présenter l'étude sur le quartier précisément.

Il explique que le but de l'étude est l'objectivation des données déjà collectées sur la circulation et le stationnement dans le quartier.

Dans un premier temps, des enquêteurs ont été missionnés sur le terrain afin de recueillir des données notamment sur la charge du trafic aux heures pointes.

Ceci a permis d'établir un diagramme d'écoulement par rue. Dans le secteur résidentiel, le volume du trafic est faible alors que sur les routes départementales qui traversent le quartier le volume est plus important avec 800 véhicules par heure (les 800 comprennent les poids lourds et assimilés qui ont un coefficient de 2)

Ensuite, les enquêteurs ont observé la pendularité du trafic. Il n'a pas été observé réellement puisque le retour le soir dans le quartier se fait de manière plus diffuse que les départs le matin.

Le calibrage et l'affectation des voies ont également été étudiés. Il s'agit de la largeur des voies, du sens (double, unique) et des carrefours.

Ceci permet de définir la capacité d'écoulement des rues.

Ainsi, il a été mis en avant une problématique sur le double sens théorique de certaines voies. En effet, il est souvent délicat de s'entrecroiser et les piétons ont des difficultés de cheminement du fait de nombreuses rues où les véhicules se garent à cheval sur le trottoir. Ce stationnement peut être non autorisé et donc gênant ou autorisé mais il entraîne tout de même des difficultés pour les piétons.

En effet, lors de l'étude, l'occupation des modes doux de transports est analysée.

Par la suite, l'enquête a porté sur les occupations et les rotations du stationnement afin de déterminer les mouvements sur chaque place.

Sur les 660 places de stationnement du quartier, le taux d'occupation est de 80%, ce qui indique qu'il n'existe pas normalement de problème de recherche de stationnement.

Toutefois, dans certaines rues, il existe un fort taux de congestion qui entraîne du stationnement illégal.

Concernant la rotation heure par heure, il est apparu que les véhicules semblent plutôt immobiles dans le quartier. Les raisons peuvent être multiples : le confort, l'absence de places dans la résidence, ou un deuxième véhicule qui ne peut pas être garé dans la propriété privée. En effet, il faut relever que le taux de motorisation de la ville est supérieur au taux national.

Il est rappelé qu'une place de stationnement public vaut entre 8 et 15 000 euros.

La question qui doit être réfléchi : est-ce au service public de prendre en charge le stationnement de l'ensemble des riverains et sous quelle forme ?

Une habitante soulève le problème des personnes qui se garent devant les sorties des garages. Elle peut rentrer son véhicule mais souvent elle n'est pas sûre de pouvoir le sortir. De plus, elle ne souhaite pas faire de la délation et appeler la police municipale pour que la personne soit verbalisée et se fasse retirer son véhicule.

Il y a beaucoup d'employés d'entreprise, restaurant et garage qui prennent les places ne permettant plus aux riverains de stationner.

Une autre habitante explique que certains véhicules viennent des communes voisines qui ont changé leurs politiques de stationnement notamment sur l'avenue Henri BARBUSSE.

La réponse apportée par l'expert est de dire que la municipalité doit déterminer une politique de stationnement qui passe par :

- La verbalisation et le contrôle
- Mais également l'établissement et la diffusion de règles claires
- La prise en compte des effets de bord, c'est-à-dire des politiques des communes voisines en matière de circulation et de stationnement.

L'expert ensuite présente les modes doux de circulation qui sont très peu présents sur la Ville car pour cela il faut notamment des trottoirs confortables c'est-à-dire suffisamment grands et praticables. Il rappelle que la loi oblige à mettre en place des aménagements cyclables

Il rappelle que le conseil de quartier s'était dit en faveur de la mise en place de sens unique sur certaines voies afin d'avoir plus de stationnement.

Il alerte sur le fait que d'ajouter du stationnement fait un appel d'air et entraîne plus de véhicules. Il n'est pas certain que ce soit la meilleure solution. Pour lui, il faut redonner la place à chaque usager.

Lors d'une précédente étude, il avait été proposé d'établir du stationnement à cheval sur les trottoirs. Le CEREMA relève que ce type de stationnement est dangereux pour les usagers du trottoir. Il préconise plutôt de mettre en place un sens unique avec un stationnement en alternance permettant de réduire la vitesse des véhicules.

La clarification des aménagements pour tous les usagers notamment les contre-sens cyclables, les places de stationnement clairement définies sont les outils pour une amélioration du cadre de vie.

Pour définir la politique de circulation et de stationnement du quartier, il faut de toute façon prendre en compte l'ensemble du territoire communal mais une phase de concertation par quartier sera menée afin de répondre aux attentes de chacun.

Un habitant soulève le problème du carrefour entre l'avenue Henri Barbusse et la rue du Parc car le feu tricolore a été retiré suite aux travaux. Il s'interroge sur ce retrait et voudrait savoir si cela est le premier acte de la mise en sens unique de la rue du Parc. Il relève également que le carrefour est devenu dangereux.

Le directeur des services techniques explique que les travaux ont été menés par le conseil départemental et qu'il n'existe à sa connaissance aucun projet de mise en sens unique de la voie.

Sur la dangerosité du carrefour, des discussions sont en cours avec le Département afin de trouver des solutions. Il est rappelé qu'un feu tricolore n'est pas là pour réguler la vitesse mais que le dispositif des aménagements afin le feu permet cette réduction.

Une habitante soulève la question des emplacements pour les personnes handicapées qui ont souvent été attribués proche de maison de personnes présentant un handicap mais qu'une fois ses personnes parties les emplacements restent vides et pourraient être déplacés pour des personnes qui en ont besoin ou vers des commerces.

Il lui est répondu que la législation impose de 2% de stationnement pour les PMR. L'attribution d'un emplacement à proximité de la maison d'une personne en situation de handicap ne veut pas dire que cette place lui est réservée. Aussi, n'importe quelle personne ayant un macaron peut l'utiliser.

Un habitant souhaite que des contrôles plus fréquents soient effectués sur l'avenue Henri Barbusse car les voitures ne respectent pas la ligne continue notamment quand des bus sont stationnés sur l'avenue pour la montée et la descente des passagers. Ceci est dangereux pour les autres usagers de la voie.

Il lui est précisé que l'axe Flouquet / Barbusse est peu accidentogène à la différence de l'avenue Paul Vaillant Couturier. Toutefois, cette question sera évoquée avec le conseil départemental.

Un habitant demande s'il peut être verbalisé s'il se gare sur le bateau devant chez lui.

M. HENRY lui répond que la législation ne permet à personne de se garer sur un bateau que ce soit devant sa propriété ou non.

M. DUPIN précise que la verbalisation se fait à la demande et que la police municipale ne peut pas passer son temps à verbaliser l'ensemble des personnes garées sur les bateaux.

Un autre habitant demande qu'une répression plus importante soit mise en place pour les véhicules mal garés.

Le Maire lui répond qu'il faut dans un premier temps une discussion entre voisins et que la verbalisation de tous les véhicules n'est pas possible matériellement et que la verbalisation est privilégiée pour les stationnements dangereux. Il indique également que la Police Municipale n'a pas le droit de déplacer les véhicules et que c'est l'entreprise de fourrière de la Police Nationale qui doit intervenir. La municipalité est en train de réfléchir à la possibilité de mandater directement sa propre entreprise d'enlèvement des véhicules.

Il rappelle que la Police Municipale est ouverte jusqu'à 20 h, bientôt minuit et le vendredi et le samedi soir, ce sera jusqu'à 2 h du matin.

Un autre habitant demande donc s'il est possible de mettre en œuvre par la commune une sensibilisation aux bons usages de la voirie par toute le monde.

Le Maire propose que les conseils de quartier réfléchissent à une sensibilisation de proximité et que la commune puisse effectuer une sensibilisation plus large.

Enfin un habitant demande si dans le cadre du projet de modification des circulations et stationnements, il y aura des quartiers pilotes, témoins ? Et si oui, lesquels ?

La réponse apportée est la suivante : de manière générale, des quartiers seront nécessairement pilotes. Pour la décision de quel quartier, les premiers qui auront aboutis en phase de concertation sur un consensus seront les pilotes.

AUTOROUTE A6 :

M. DUPIN explique la démarche entreprise par la Ville pour la mise en place d'un revêtement antibruit sur l'A6.

EN 2017, 1,3 km de voirie ont été remplacés. En 2018, un nouveau tronçon est concerné au Nord.

L'appui de la Région a été prépondérant dans la réussite de ce projet qui a coûté 12 millions d'euros répartis entre l'Etat et le Conseil Régional.

Le nouvel objectif est de combattre la pollution chimique notamment venue de l'autoroute A6.

Trois capteurs vont être mis en place par AIRPARIF sur l'avenue du Général de Gaulle pour permettre une étude qui va affiner les connaissances en matière de pollution. Le résultat de l'étude est attendu pour fin novembre 2018. Un plan d'actions sera ensuite mis en œuvre. Les premiers axes d'actions envisagés sont la diminution sur l'autoroute, une attention particulière des services de l'Etat sur le bon état de la chaussée de l'autoroute. Et enfin de manière plus large, des plans de communication sur la modification des chauffages en Ville et la promotion des véhicules électriques notamment par la mise en place de bornes électriques sur l'espace public.

La Maire rappelle qu'il est nécessaire d'agir car il existe des risques forts sur la santé représentant 400 000 morts par an du fait de la pollution. Il s'agit d'un véritable enjeu de santé publique.

CHANTIERS CITOYENS :

M. DUPIN explique que les journées citoyennes attirent toujours beaucoup de L'Haÿssiens (environ 200 à chaque session) et que les chantiers se déroulent sur toute la Ville, une fois par an.

L'idée de la municipalité est de mettre en place des demi-journées citoyennes par quartier sur des chantiers spécifiques.

Il demande aux personnes de faire des propositions sur les thématiques de cadre de vie, les enfants, la sensibilisation et la solidarité.

Le Maire rappelle que tous les projets innovants peuvent être réfléchis.

Les propositions peuvent être envoyées sur l'adresse mail du conseil de quartier.

POLE OPHTALMOLOGIE

Le Maire explique que le Centre Municipal de Santé est efficace et quasiment à l'équilibre financier mais il rencontre des difficultés de recrutement notamment des ophtalmologues.

L'ophtalmologue prenant sa retraite, il fallait trouver un moyen de le remplacer. La commune a donc eu la volonté de passer une convention avec le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil pour l'obtention de 16 H d'ophtalmologie.

La ville devra acheter pour 120 000 euros de matériel.

MARCHE DE NOEL :

M. DUPIN indique les dates du prochain marché de Noël soit le 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre 2018. Le marché sera délocalisé sur le parc de la Bièvre.

Un appel aux bénévoles est lancé pour tenir le stand des conseils de quartiers et installer les décorations que les centres de loisirs auront préparé.

La circulation sur l'avenue Flouquet sera fermée pour permettre un stationnement de 200 places. Deux bus seront mis en place pour emmener les personnes habitant le reste de la ville sur le marché de Noël. Des rotations toutes les 30 minutes devraient être mises en œuvre.

QUESTIONS DIVERSES :

- ⇒ La fête de Noël au Petit Robinson aura lieu le 21 décembre 2018 avec un défilé aux lampions et du vin chaud.
- ⇒ Le quartier du Petit Robinson va déposer une pétition à La Poste pour se plaindre des mauvaises conditions de distribution des courriers. Le Maire demande aux habitants de lui faire une copie de la pétition. Il rappelle que La Poste fait face à des mouvements sociaux, à des difficultés de recrutement dues notamment au peu d'attractivité financière des paies des agents de La Poste et la diminution des moyens financiers.
- ⇒ Un habitant souhaite connaître l'état d'avancée du projet Cœur de Ville.
Le Maire répond que les permis de démolir de la rue des Torunelles ont été délivrés et qu'ils ont commencé à être mis en œuvre le matin même.
Les permis de construire sont en instruction au service urbanisme de la Ville.
Il relève que l'opposition communale est contre ce projet et qu'elle dépose tous les recours possibles pour ralentir le projet ou le voir annuler.
Il indique avoir pleine confiance en l'aménageur et les partenaires mais tout de même exercer des contrôles sur les travaux.
Il souhaitait que l'aménagement de l'espace se fasse de manière globale mais il rencontre une difficulté avec le déménagement de La Poste.
Orpea ne veut pas vendre les bâtiments sous la clinique des Tournelles mais veut bien les mettre à disposition pour une durée maximum de 9 ans. Or, La Poste ne souhaite pas effectuer deux déménagements. Ils ne veulent pas avoir des locaux provisoires.
Le risque est que les constructions prennent du retard et que les phasages soient plus longs. Il faudra d'abord construire les éléments sur le parking Watel, faire déménager La Poste puis détruire l'ancienne Poste et construire le reste sur une deuxième phase. Cela risque donc de prendre 2 ans de plus sans compter les recours.
Le commissaire enquêteur a rendu son rapporteur, il y a peu de temps et n'a émis aucune réserve sur le projet.
- ⇒ Une habitant indique qu'il existe une fuite d'eau sous le marché du Petit Robinson
- ⇒ Elle indique aussi qu'il serait bien de faire à nouveau une publicité sur la manière de piéger les frelons asiatiques pour le mois de février 2019 afin que les reines soient piégées.